



DOSSIER DE CANDIDATURE / BON DE COMMANDE

Formation : Responsable Manager des activités Stand 'Up Paddle

Sessions 2020

Formation en cours de demande de certification RNCP

LIEU DE LA FORMATION : A distance (FOAD) + regroupement de 3 jours

CANDIDAT :

MR MME MLLE

Nom : Prénom

Nom Marital :

Date de naissance :/...../..... Lieu de Naissance :

Nationalité :

Adresse personnelle :

.....

.....

Code Postal : Ville :

Téléphone fixe : Portable :

Email personnel (en majuscule) :

Exposez votre projet professionnel :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

DERNIER DIPLÔME OBTENU :

Intitulé du Diplôme / Concours / Certificat :

Université/ École /Fédération / Autre : Année d’obtention :

FORMATIONS / CONCOURS / DIPLÔMES OBTENUS :

Intitulé du Diplôme / Certificat :

Université/ École /Fédération / Autre : Année d’obtention :

Intitulé du Diplôme / Certificat :

Université/ École /Fédération / Autre : Année d’obtention :



Intitulé du Diplôme / Certificat :

Université/ École /Fédération / Autre : Année d'obtention :

Intitulé du Diplôme / Certificat :

Université/ École /Fédération / Autre : Année d'obtention :

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE ET/OU BÉNÉVOLE :

Employeur / Année / Fonctions - Missions :

Employeur / Année / Fonctions - Missions :

Employeur / Année / Fonctions - Missions :

Employeur / Année / Fonctions - Missions :

RÉGLEMENT CANDIDAT :

Frais d'inscription : 80 € Net de taxes

Frais pédagogique : 2800 € Net de taxes

(Montant total : 2880 €)

Financement :

Personnel Autre Précisez le nom de l'organisme financeur :

BANQUE (si financement personnel) :

CHÈQUES NUMÉROS : Et

FAIT À :, LE / /

SIGNATURE DU CLIENT/CANDIDAT :



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV)

ARTICLE 1 - OBJET

Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les prestations de formation professionnelle organisées par le Groupe LPI – IFDIS Ingénierie souscrites par le Client/Candidat sur le site Internet www.ifdis.com. Le terme « Client/Candidat » désigne aux présentes conditions générales la personne physique ou morale qui contractualise pour son propre compte ou celui d'autres personnes telles que ses salariés des prestations de formation auprès du Groupe LPI – IFDIS Ingénierie.

ARTICLE 2 - INSCRIPTION

2.1 La demande d'inscription à une Formation peut être faite par le Client/Candidat, par l'un des moyens suivants :

- Téléchargement du bon de commande (le bon de commande fait office de dossier de Candidature) en ligne sur <https://www.ifdis.com>;
- L'envoi d'un email indiquant la demande d'inscription et reprenant l'ensemble des informations demandées dans le bulletin d'inscription.

Après avoir complété le Client/Candidat retourne via numérique et courrier :

- le bon de commande daté et signé à l'Organisme de formation par mail à direction@ifdis.com et par voie postale à l'adresse suivante : Groupe LPI - IFDIS Ingénierie, 10 Bis Rue Adolphe Mion, 34000 Montpellier.
- Le curriculum vitae
- 1 photocopie de la pièce d'identité en cours de validité
- 1 enveloppe format A4 affranchie au tarif normal, libellée à l'adresse postale du Candidat
- 1 photocopie de votre dernier diplôme obtenu sportif ou attestation de cursus de l'année en cours
- Le règlement de 80 € pour les frais d'inscription et celui de 2800 € pour les frais pédagogiques sont à joindre également avec le bon de commande, par chèques à l'ordre de IFDIS INGENIERIE. Le chèque correspondant aux frais d'inscription de 80 € sera encaissé immédiatement et celui de 2800 € concernant les frais pédagogiques sera encaissé à l'entrée de la formation.

Les dossiers incomplets ne seront pas traités.

2.2 Un accusé de confirmation de l'inscription est adressé au Client/Candidat dans les 48 heures qui suivent la réception de la demande d'inscription. Par son inscription, le Client/Candidat déclare avoir pleinement connaissance et accepter les conditions tarifaires correspondantes, ainsi que les présentes CGV.

Dans les quinze (15) jours ouvrés qui suivent la réception du bon de commande il recevra les codes d'accès à la plateforme e-learning pour une durée de 1 an (365 jours), ainsi que l'ensemble des informations pratiques.

2.3 Si le Client/Candidat souhaite que le règlement de la formation soit émis par un organisme public, privé, pôle emploi ou un organisme collecteur, il devra le stipuler dans le bon de commande. Il appartient au Candidat de faire les démarches de prise en charge au moins un mois avant le démarrage de la formation, et de s'assurer de la bonne fin de cette demande,

En cas de subrogation de paiement, l'accord de financement doit être communiqué au Groupe LPI – IFDIS Ingénierie au moment de l'inscription. En cas de prise en charge partielle, la différence sera facturée au Candidat.

Si au premier jour de la formation, l'accord de prise en charge n'est pas parvenu à Groupe LPI – IFDIS Ingénierie, les frais pédagogiques seront facturés au Candidat.

En cas de non-paiement par l'OPCA, pour quelque motif que ce soit, le Candidat sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

Le Groupe LPI – IFDIS Ingénierie se dégage de toute responsabilité en cas d'inexécution du contrat par le Candidat salarié en formation. En conséquence, dans l'éventualité où le salarié n'effectuerait pas l'intégralité des heures de formation prévues, la totalité des frais sera due et facturée à l'organisme financeur ou, par défaut, au Candidat.

Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à trois fois le taux d'intérêt légal. Conformément à l'article L441-6 du code de commerce, tout paiement postérieur à la date d'exigibilité donnera lieu au paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.



ARTICLE 3 – SÉLECTION

La sélection du Client/Candidat se fera à partir du dossier. Si le Client/Candidat n'est pas retenu, la somme versée pour les frais d'inscription ne sera pas remboursée.

ARTICLE 4- CONVOCATIONS - JUSTIFICATIFS

4.1 Dans les quinze (15) jours ouvrés qui suivent la réception du bon de commande le Client / Candidat recevra les codes d'accès à la plateforme e-learning ainsi que l'ensemble des informations pratiques. Ces indications sont expédiées à l'adresse mail du Client/Candidat indiquée dans le bon de commande.

4.2 Pour les actions de formation intra entreprise, chaque candidat à la formation recevra les codes d'accès à la plateforme e-learning ainsi que l'ensemble des informations pratiques. Ces indications sont expédiées à l'adresse mail du Client/Candidat indiquée dans le bon de commande.

4.3 A l'issue de la session de formation, les pièces justificatives (attestation, certificat,...) sont adressées au Client/Candidat ou à l'organisme gestionnaire des fonds de formation.

ARTICLE 5 - ANNULATION – REMPLACEMENT - RETRACTATION

Le Groupe LPI – IFDIS Ingénierie s'engage à ce que les contenus mis en ligne dans la plateforme e-learning soient remis à jour régulièrement et les formateurs affectés à la rédaction des contenus des modules de formation soient parfaitement compétents dans les domaines visés afin de proposer des formations de qualité.

5.1 Modalités de report et d'annulation

5.1.1 Dans le cas où le Groupe LPI – IFDIS Ingénierie se voit contraint de reporter ou annuler une formation pour des raisons de force majeure (problème d'accès au web, absence du formateur, intempéries...), le Groupe LPI – IFDIS Ingénierie s'engage à organiser une nouvelle session de formation dans les meilleurs délais ou peut décider de rembourser au prorata des heures effectuées, en cas d'impossibilité d'organiser une nouvelle session dans les 12 mois qui suivent l'incident. Le Client/Candidat ne peut prétendre à aucune indemnité pour quelque cause que ce soit du fait de l'annulation ou du report d'une session de formation. Le Groupe LPI – IFDIS Ingénierie est autorisé à sous-traiter tout ou partie de la prestation de formation. Toutes les obligations du Client/Candidat qui en découlent ne valent qu'à l'égard de Groupe LPI – IFDIS Ingénierie et Groupe LPI – IFDIS Ingénierie demeure responsable à l'égard du Client/Candidat de toutes les obligations résultant de la commande.

5.1.2 L'annulation d'une session de formation du fait du Client/Candidat, notifiée au Groupe LPI – IFDIS Ingénierie, par écrit, au plus tard 10 jours ouvrés avant le début de la session, ne donne pas lieu à facturation. Seuls les frais d'inscription de 80 € seront conservés par le Groupe LPI – IFDIS Ingénierie.

Pour une annulation intervenant moins de 10 jours ouvrés avant le début de la session, une indemnité forfaitaire égale au montant de la formation est due au Groupe LPI – IFDIS Ingénierie. L'absence totale ou partielle du Client/Candidat lors d'une session de formation sera assimilée à une annulation et l'intégralité de la formation sera facturé au Client/Candidat.

5.2 Remplacement

Toute modification de l'identité des personnes « Candidats » à la formation est possible. Elle doit être communiquée au Groupe LPI – IFDIS Ingénierie dans un délai de 10 jours ouvrés avant la date de session de la formation. Ce délai est nécessaire afin de s'assurer que le nouveau participant justifie des prérequis nécessaires. A défaut de respect du délai, la demande de modification sera considérée comme une annulation au sens de l'article 5.1.2 ci-avant.

5.3 Droit de rétractation du Client/Candidat personne physique

Conformément à la réglementation du Code du travail, le Client/Candidat personne physique (à savoir le bénéficiaire entreprenant une formation à titre individuel et à ses frais) est libre de se rétracter dans les conditions légales et d'annuler sa commande dans un délai de 10 jours francs à compter de sa réception. Aucune somme ne pourra être exigée avant l'expiration du délai de rétractation.

ARTICLE 6 - RESPONSABILITE

Il appartient au Client/Candidat de s'assurer que les informations nécessaires lui ont été transmises et dans les temps. A défaut, il ne pourra être tenu rigueur au Groupe LPI – IFDIS Ingénierie d'un quelconque manquement à ses obligations. En tout état de cause, les interventions du Groupe LPI – IFDIS Ingénierie sont celles d'un prestataire de service assujetti à une obligation de moyens. La responsabilité du Groupe LPI – IFDIS Ingénierie ne peut être engagée que dans la mesure



de ses propres fautes professionnelles. Elle ne saurait donc être tenue responsable, ni solidairement, des fautes commises par d'autres intervenants.

ARTICLE 7 - CONFIDENTIALITE

Les intervenants et formateurs du Groupe LPI – IFDIS Ingénierie sont tenus à une obligation de discrétion portant sur les informations et les documents dont ils ont communication à titre confidentiel, au cours du déroulement de leurs missions.

ARTICLE 8 - PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le Groupe LPI – IFDIS Ingénierie est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle relatifs aux documents, contenu de formation... mis à la disposition du Client/Candidat. Aucun des supports quels qu'ils soient, remis ou imprimables dans le cadre de la formation ne pourra être reproduit totalement ou partiellement, d'adapter, de modifier ou de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser sans l'accord préalable et écrit du Groupe L.P.I – IFDIS Ingénierie. De même que l'utilisation, la reproduction, la représentation d'une quelconque manière de la marque ou du logo "IFDIS Ingénierie" est strictement interdite sauf obtention de l'accord écrit et préalable de la part du Groupe LPI – IFDIS Ingénierie.

ARTICLE 9 - PRIX

9.1 Le montant des prestations de formation est déterminé dans le bon de commande.

9.2 Le prix s'entend net de taxes.

9.3 Pour un financement personnel, le Client/Candidat doit envoyer le règlement avec le bon de commande.

- Frais d'inscription de 80 €. Le chèque sera rédigé à l'ordre d'IFDIS Ingénierie et sera remis à l'encaissement dès réception du bon de commande.
- Frais pédagogiques de 2800 €. Le chèque sera rédigé à l'ordre d'IFDIS Ingénierie et sera remis à l'encaissement le premier jour de la formation et ce, uniquement après l'expiration du délai de rétractation.
- Les règlements pourront être effectués par virement. Dans ce cadre-là, le RIB de la société sera transmis sur simple demande par mail : direction@ifdis.com.

Pour une prise en charge, le Client/Candidat devra envoyer un chèque de 80 € correspondant aux frais d'inscription. Le Groupe LPI – IFDIS Ingénierie se réserve le droit de demander tout ou partie du montant de la prestation à la commande auprès de l'organisme financeur.

9.4 L'ensemble des pièces justificatives, comme les attestations, certificats, et diplôme, sont remis au Client/Candidat et deviennent la propriété du Client/Candidat que si le règlement de la formation a été réalisé dans sa totalité.

9.5 Dans le cas où le Groupe LPI – IFDIS Ingénierie aurait rencontré des litiges avec un Client/Candidat au titre de précédentes prestations de formation, telles que recouvrement des montants à payer, annulation récurrente, le Groupe LPI – IFDIS Ingénierie se réserve le droit de refuser le Client/Candidat en formation.

ARTICLE 10 - CONVENTION DE PREUVE

Les bilans de formation, attestations et justificatifs par lesquels le Groupe LPI – IFDIS Ingénierie rend compte de son action de formation sont adressés au Client/Candidat ainsi qu'aux organismes financeurs sur support papier ou par envoi sous forme numérisée. Les deux modes valent preuves.

ARTICLE 11 - PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Le Groupe LPI – IFDIS Ingénierie conserve les données liées à l'évaluation des acquis par le Candidat, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'exécution de la formation.

Dans le cadre d'une formation achetée par une entreprise, ou prise en charge par un organisme financeur, le Candidat est informé par le responsable du traitement du fichier du personnel de son entreprise ou de l'organisme financeur que des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées par le Groupe LPI – IFDIS Ingénierie aux fins de réalisation et de suivi de la formation. Des données comme la connexion, le bilan de formation et le suivi des acquis des Candidats sont des données accessibles à ces organismes. Ces organismes sont responsables de la conservation et de la confidentialité de toutes les données qui concernent le Candidat et auxquelles il aura eu accès.



Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le Candidat à la formation dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant auprès du Groupe LPI - IFDIS Ingénierie et qu'à cette fin, une demande par mail à direction@ifdis.com peut être faite en précisant l'identité et l'adresse électronique du demandeur.

ARTICLE 12- REGLEMENT DES LITIGES

Ces Conditions Générales de Vente sont régies, interprétées et appliquées par le droit français. Toute contestation ou litige qui n'aurait pas été réglée à l'amiable sera portée devant les tribunaux du ressort du siège social du Groupe L.P.I – IFDIS Ingénierie.

BON DE COMMANDE A NOUS RETOURNER

Il conviendra de nous retourner votre bon de commande :

Par mail : direction@ifdis.com

Et par voie postale, accompagné du règlement et des pièces justificatives à :

**Groupe LPI - IFDIS INGENIERIE
10 Bis rue Adolphe Mion
34000 Montpellier**

Pièces justificatives à joindre avec le bon de commande :

- Dossier de Candidature dûment complété, daté et signé
- Curriculum vitae
- Photocopie de votre pièce d'identité en cours de validité
- Photocopie du brevet de secourisme
- Un chèque de 80 € à l'ordre de IFDIS Ingénierie pour les frais de dossier
- Un chèque de 2800 € à l'ordre de IFDIS Ingénierie pour les frais pédagogiques
- 1 enveloppe format A4 affranchie au tarif normal, libellée à l'adresse postale du Candidat
- Photocopie de votre dernier diplôme obtenu sportif ou attestation de cursus de l'année en cours

Dès réception un email de confirmation accompagné des indications pour vous connecter à la plateforme e-learning vous sera envoyé.

CONTACT

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez nous joindre :

Secrétariat : direction@ifdis.com

06 19 12 56 09

Coordonnateur de la formation: Christophe Roquefere